



Animations sportives de plage gérées pour la partie natation par la section de l'Adj Franck



Le village pour les animations enfants a été à la charge de la section de l'Adj Grégory



Le parcours SANTE s'est organisé autour de l'Adj Adrien

La CFP2 a remplie l'objectif de former ses volontaires à la citoyenneté, en participant à une action attendue sur le département et dans laquelle ils pourront s'inscrire dans le futur comme des acteurs majeurs.

Le président des officiers

Arrivée le 02 novembre d'un médecin réserviste au Bataillon pour une durée de deux mois !

Caribou sur l'île intense !

Vendredi 03 novembre matin, les officiers se sont retrouvés sur le terrain multisport du Bataillon pour une compétition d'Ulti—foot—mat ...
Félicitations à nos trois commandants qui se sont illustrés !



Le président des sous-officiers

Mes chers sous-officiers,

Les différentes activités au sein des compagnies se sont enchaînées ce mois-ci, malgré tout nous avons au moins pu nous retrouver lors d'un Street-Hockey. Merci à l'organisateur, le SGT JONATHAN, c'était parfait.

Vous trouverez ci-dessous, une fois n'est pas coutume mais c'est un sujet important, un résumé des douze mesures prises par notre ministre pour améliorer notre vie familiale.

ADC Hervé CAILLAULT

Président des sous-officiers

Street-Hockey

Le SGT JONATHAN, notre **IGOR LARIOVOV** à nous.

Les résultats



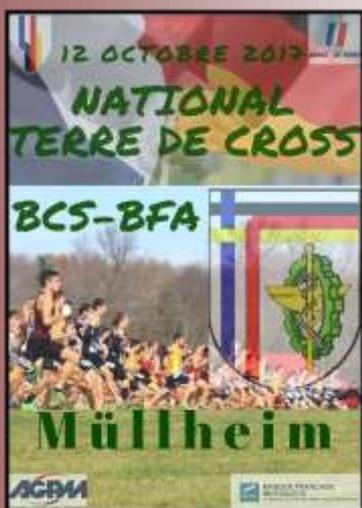
CROSS NATIONAL TERRE 2017

Bravo à l'ADJ Julien pour l'excellent résultat lors de cette course ou il termine 10ème.

Très belle performance.

Remise de décoration

Félicitations à l'Adj Franck qui a été décoré de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.



LE PLAN CONDIPERS FAMILLE du ministre des Armées

Les douze mesures principales en résumé...

1. Faciliter la vie du conjoint en élargissant et en simplifiant l'offre de prestations sociales (2 556 places de crèches en 2022, procuration pour le conjoint durant l'absence du militaire).
2. Fournir au militaire déployé un accès internet wifi gratuit en tout temps et tout lieu (Wi-Fi gratuit en garnison et en OPEX).
3. Amplifier le soutien moral et psychologique des familles avant, pendant et après les missions opérationnelles.
4. Exonérer de toute avance de fonds le militaire lors des déplacements en mission.
5. Offrir aux militaires une meilleure visibilité sur leur mutation (ordres de mutation édités cinq mois avant la date d'affectation dans 80 % des cas).
6. Améliorer le dispositif de prise en compte des déménagements (sans avance de frais à partir de 2019).
7. Renforcer et améliorer l'offre de logement dans les zones de densification ou de tension locative forte (+ 660 logements en métropole de 2018 à 2020, renouvellement du parc en métropole et outre-mer).
8. Accompagner tous les membres de la famille dans le domaine du travail, de la scolarité et de la vie associative.
9. Faciliter l'information et l'intégration des familles par la création de cellules d'information et d'accompagnement et d'un portail e-social.
10. Faciliter la capacité du commandement à organiser localement des activités de cohésion incluant les familles.
11. Individualiser les parcours professionnels en prêtant une attention particulière aux familles les plus fragiles (soutien de 100 € par nuitée, majorés de 30 € par enfant pour l'accueil d'enfants de militaires séparés).
12. Épauler les familles dans la douleur lors de la blessure du militaire ou de son décès (plate-forme maison numérique du blessé).

Le Président des E.V.

L'équipe de cross pour le championnat national Terre organisé à Müllheim



CCH DOULIKIFOULI

CFP2 - 50e /120

CCH ABDELAIDE

CCFPL - 35e/120



VT TAHARIMA

CFP1 - 28e/90

VS ZANKIDINE

CFP1 - 24e/120

VS KAMAL

CFP1 - 52e/120



Toutes nos félicitations au CC1 Guy JONNIER et Nathalie pour la naissance du petit Hugo le 11 octobre 2017.

INFO AMICALE

Chères Amicalistes et familles,

L'amicale du BSMA-M vous propose deux dates à retenir :

- Soirée dansante avec repas créole le 25 novembre 2017 (19h30 - 02h00)
- Repas de Noël le 25 décembre 2017 midi (12h00 - 17h30)

Le président

DIVERS

Voici une note de communication des services de la préfecture incitant chaque citoyen habitant Mayotte à participer aux prochaines assises de l'outre-mer. Même si la majorité d'entre nous (cadres) n'est que de passage (maintenant certains pour 10 ans) nous sommes également tous concernés. La première étape de ces assises est un questionnaire en ligne ouvert **jusqu'au 22 novembre** et non le 1^{er} novembre comme indiqué. Je vous invite donc à réaliser cet acte citoyen qui prendra 15 minutes de votre temps.



Assises des Outre-mer à Mayotte
Toute la population est appelée à participer

Annick Girardin, Ministre des Outre-mer a présenté officiellement, le 4 octobre 2017, les assises des outre-mer.

Les « Assises des Outre-mer » consistent à donner la parole aux habitants ultramarins sur leur futur, pour penser ensemble l'avenir des territoires. Face aux enjeux du développement, de la jeunesse ou de l'environnement, chaque habitant du département aura la possibilité de participer à l'élaboration de nouvelles propositions concrètes, et innovantes.



Jusqu'au 1^{er} novembre, chacun peut d'ores et déjà s'exprimer sur les priorités du territoire sur le site www.assisesdesoutremer.fr en remplissant un questionnaire simple et rapide.

En parallèle, des propositions peuvent être envoyées par courriel à l'adresse : assises-outre-mer@mayotte.pref.gouv.fr

Les assises des Outre-mer dureront 7 mois, pendant lesquels tous les acteurs ultramarins – pouvoirs publics, monde de l'économie et société civile - vont se concerter pour écrire ensemble le Livre bleu outre-mer, composé de réflexion, d'identification et de propositions de solutions pour construire l'outre-mer de demain.

A Mayotte, le Comité départemental d'orientation est composé de 22 personnes, élus ou personnalités qualifiées et se réunit pour la première fois le 19 octobre sous la présidence du Préfet de Mayotte, Frédéric Veau.





PESTE

CONSEILS AUX VOYAGEURS

 Des cas de peste ont été signalés à Madagascar.

Nous vous recommandons de consulter régulièrement la fiche « Conseils aux Voyageurs »¹ de ce pays et de déclarer votre séjour auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur le site Ariane².

Pendant votre séjour à Madagascar

Conformez-vous aux recommandations des autorités locales et :

- **Evitez tout contact** avec des **personnes malades**. La transmission se fait par contact direct avec les postillons ou la toux ;
- **Respectez les règles d'hygiène** de base comme toute maladie infectieuse, lavez-vous fréquemment les mains (savon ou solution hydro-alcoolique) ;
- **Protégez-vous des piqûres de puces** par des répulsifs contre les insectes ;
- **Evitez tout contact avec des rongeurs**, morts ou vivants.

En cas **d'apparition brutale de fièvre (≥ à 38°C), accompagnée de dégradation rapide de l'état général, de détresse respiratoire, de toux avec crachats sanglants, de ganglion douloureux :**

- **consultez immédiatement un médecin ;**
- **Isolez-vous et évitez tout contact avec votre entourage** en attendant d'être pris en charge.

A votre retour sur le territoire français

- Si vous présentez, **jusqu'à 7 jours après votre retour** en France, une **fièvre d'apparition brutale (≥ à 38° C), accompagnée de dégradation rapide de l'état général, de détresse respiratoire, de toux avec crachats sanglants, de ganglion douloureux :**
Contactez immédiatement le Samu : ☎ 15 en signalant votre voyage à Madagascar.
- **Ne vous rendez pas chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital ;**
- **Evitez tout contact avec votre entourage** en attendant d'être pris en charge. Le traitement antibiotique est efficace s'il est pris rapidement.

Informations

¹ Conseils aux voyageurs
www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs
² Site Ariane
www.diplomatie.gouv.fr/ariane



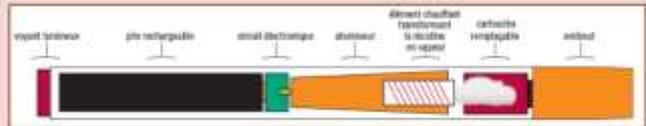


FLASH INFOS : LA CIGARETTE ELECTRONIQUE



RETEX ACCIDENT OPEX JUIN 2017

La cigarette électronique s'est enflammée dans la poche de l'intéressé sans raison apparente sauf une température élevée remarquée de celle-ci quelques instants avant l'accident. Cet accident a provoqué des brûlures sérieuses au niveau de la cuisse et des doigts de l'intéressé qui a tenté de retirer l'objet.



EXPLICATIONS

TRANSPORT SANS PROTECTION

Le contact simultané du pôle négatif et positif d'un accumulateur avec un objet métallique (ou l'appui prolongé) peut provoquer un déchargement brutal et/ou une élévation de température. Cette décharge ou cette surchauffe peuvent entraîner 2 conséquences :

- le court-circuit finit par provoquer le dégazage du lithium puis l'explosion.
- La température provoque l'inflammation du liquide à vaporiser.

SURCHARGE DE LA BATTERIE

La surcharge de la batterie peut endommager le séparateur qui isole les deux pôles de la batterie et mener à un court-circuit et à une « explosion » lorsque les dispositifs de sécurité sont défaillants.



Images d'illustrations

RECOMMANDATIONS

- 📍 Ne pas laisser son vaporisateur dans une poche sans protection ou dans un sac près de clés ou de pièces de monnaie.
- 📍 Rechargez votre e-cigarette avec son chargeur d'origine.
- 📍 Éviter de recharger la vapoteuse pendant la nuit, enlever la batterie du chargeur quand cette dernière est totalement chargée. Éviter de charger la batterie à proximité de matériaux inflammables.
- 📍 Ne jamais charger une batterie abîmée ; remplacer immédiatement une batterie humide ou endommagée ou qui aurait subi un impact quelconque.
- 📍 Ne pas retirer ou de désactiver les fonctions de sécurité du dispositif.
- 📍 Ne pas visser trop fort l'atomiseur sur la batterie ou quand elle connectée au chargeur.
- 📍 Éviter d'exposer sa cigarette électronique à des températures extrêmes.
- 📍 Vérifier que le produit ou l'emballage comporte bien les mentions CE, lire la notice d'utilisation et d'entretien. Tenir hors de portée des enfants.
- 📍 Rester vigilant sur l'intégrité de sa cigarette en veillant particulièrement à ne pas l'utiliser si celle-ci présente un échauffement anormal au niveau de la batterie
- 📍 Respecter les interdictions de fumer, notamment dans les zones à risques.